

PROCÈS-VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL – 13 septembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le treize septembre à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de SACIERGES ST MARTIN dûment convoqué en date du 08 septembre 2022, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de conseil de la mairie, sous la présidence de M. Thierry BERNARD

Présents : Pascal BARITAUD, Thierry BERNARD, Jean-Michel BIARDEAU, Marc COUSSEAU, Samuel DEMOUSSEAU, Bérénice LAMOUREUX, Carl MAHUZIES, Dominique PELLERIN, Aïcha TITOUNI, Guillaume VIARD

Absents :

Mme Bérénice LAMOUREUX a été élue secrétaire

Votants : 10

Le conseil municipal approuve le précédent compte-rendu de réunion.

- TARIFS ASSAINISSEMENT 2023

Le maire informe le Conseil Municipal que les tarifs de la redevance de l'assainissement doivent être votés pour 2023. Le conseil municipal vote à l'unanimité des membres la reconduction des tarifs sur 2023.

Les tarifs en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2011 seront appliqués. Ils se détaillent de la manière suivante :

- pour les habitations raccordées au réseau d'assainissement collectif, la part fixe est à 123 € HT et la part variable à 1,60 € HT/m³
- pour les habitations raccordées au réseau d'assainissement collectif et non raccordées au réseau d'eau potable la part fixe est à 123 € HT et la part variable à 1,60 € HT x 30 m³, soit 48 € par habitant de la maison.

- CREATION D'UN POSTE DE REDACTEUR TERRITORIAL PRINCIPAL 2EME CLASSE

Le Maire propose au conseil municipal de créer un poste de rédacteur principal 2ème classe à temps non complet, 20 heures par semaine. Il expose que, pour assurer la bonne gestion du secrétariat de mairie, la création d'un poste de rédacteur est devenue nécessaire afin de répondre à l'accroissement des tâches qui incombent à l'administration municipale. L'évolution des procédures, de plus en plus dématérialisées, les demandes d'accompagnement des usagers, nécessitent des compétences multiples, différentes et plus techniques.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, la création d'un poste de rédacteur territorial principal 2ème classe, cadre d'emploi catégorie B, à temps non complet, soit 20/35 avec effet au 1er octobre 2022 et il charge le maire de procéder au recrutement.

- AJOUT D'UN NOUVEAU GRADE ELIGIBLE AU DISPOSITIF RIFSEEP

Le maire rappelle la délibération 51-15122020-4 du 15 décembre 2020 portant révision du RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel).

Vu la création d'un poste de rédacteur territorial principal 2ème classe à temps non complet au 1er octobre 2022, il propose au conseil municipal de rajouter, pour la filière administrative, la catégorie des rédacteurs territoriaux (catégorie B) éligible à ce dispositif. Le conseil municipal valide cette proposition et précise que cette indemnité sera versée dans les mêmes conditions que celles définies en 2020 (cotation du poste, proratisation pour les temps non complets...).

- QUESTION DIVERSES :

- **Orages du 19 juin** : L'expert est passé pour visiter les bâtiments communaux ; il manque encore quelques devis avant de pouvoir finaliser le dossier de sinistre en cours. L'entreprise Duval sera contactée pour les vitraux de l'église. Il semble qu'il faille prévoir également un diagnostic « amiante » pour le hangar communal et les vestiaires au stade.

Concernant la salle Guy Authiat, dans l'attente de la réfection du parquet, les agents du service technique poseront une plaque bois pour combler l'espace où des lames sont manquantes.

- **Travaux en cours** : Les travaux d'isolation du gîte ont débuté.

Les travaux au cimetière sont terminés. Les élus souhaitent faire aboutir le projet de règlement du cimetière, et également celui du répertoire des concessions et inhumations qui avait été initié l'année dernière.

Quant aux travaux de voirie, ils sont toujours en attente de réalisation.

- **Projets FAR 2023** : Il faut anticiper les demandes de subventions pour 2023, dont celle du FAR (Fonds d'Action Rurale). Le maire et les élus proposent différents projets dont :

- acquisition et installation de cuves pour récupérer l'eau de pluie,
- lampadaires solaires (devis à actualiser),
- enfouissement de réseau électrique à la Puychallerie.

- **Économies d'énergie** : Afin de contribuer à l'effort relatif aux économies d'énergie, le conseil municipal décide de réduire le temps d'éclairage public. A compter du passage à l'heure d'hiver, les candélabres fonctionneront à partir de 7h00 le matin ; l'extinction se fera à 21h00 le soir. Ces mesures s'appliqueront sur tout le territoire communal (bourg et hameaux).

- **Bulletin municipal** : La parution du prochain bulletin se profile...La commune sollicitera les associations pour qu'elles puissent faire un bilan de leurs activités et la promotion de celles à venir.

- **Podium du CRAR** : Des associations hors commune ont demandé si le podium du CRAR était éventuellement à vendre. Actuellement, la mairie loue ce matériel une à deux fois par an. Après discussion, le conseil décide de conserver ce matériel.

- **Cérémonies estivales** :

L'apéritif républicain du 14 juillet a satisfait les participants ; plus de 80 convives se sont retrouvés à cette occasion.

La cérémonie Machelidon s'est également bien déroulée. Le maire informe le conseil municipal que Richard Otley, anglais résidant à Chéniers, est volontaire pour être porte-drapeaux et représenter la commune lors de cérémonies.

- Fin de séance : 22h30 -